



FICHE

RAYON PGC, BAZAR, TEXTILE



DESCRIPTION DES TACHES

Tâches habituelles :

- Contrôle de la qualité, de la DLC et des quantités livrées
- Transfert des produits des quais à la réserve et aux rayons
- Mise en rayons et affichage des prix
- Evacuation des déchets (palettes, cartons, plastiques...)
- Nettoyage des tablettes
- Pose de dispositifs antivols et étiquetage

Tâches ponctuelles :

- Relations clientèle au rayon
- Nettoyage des casses éventuelles
- Modification de la configuration du rayon (« ré-implantation »)
- Inventaires

L'AVIS DU MEDECIN DU TRAVAIL



Les opérateurs sont exposés notamment aux risques suivants :

- Contraintes physiques et posturales
- Chute d'objets
- Au rayon bazar : produits chimiques
- Au rayon textiles : station debout prolongée

Unité «RAYON PGC, BAZAR, TEXTILE»

Identification / évaluation des risques	Priorité	Mesures de prévention
Risques physiques : Facteurs d'environnement : <i>Climatique :</i> - variations importantes de températures à l'intérieur du magasin, entre magasin et réserves	2	- port de vêtements adaptés
Risques chimiques : <i>Produits allergisants :</i> - artichauts ; Farine de céréales (TMP n°65, (TMP n°66) ; protéines animales - Projection de produits toxiques (produits ménagers, solvants ...)	3 3	- signalé lors de l'entretien d'embauche
Risques infectieux ou parasitaire : - Grippe A	2	- port de masques respiratoires type FFP2 pendant l'ouverture au public et de type chirurgicaux pendant la fermeture au public - nettoyage rigoureux des mains (savon ou solution hydroalcoolique)
Risques et contraintes liés à des situations de travail : <i>Posture :</i> - (TMP n°57) <i>Manutentions manuelles :</i> - (TMP n°57, TMP n°98) - port de charge - travail en hauteur	2 1	- mise à disposition de matériels adaptés (tir palette) - mise à disposition de marche - pieds
Risques d'accidents prépondérants : <i>Chute de plein-pied :</i> - sol glissant - sol inégal - dénivelés <i>Chute de hauteur :</i> - rack de stockage, escalier <i>Risques liés aux machines et aux outils :</i> - utilisation de cutters <i>Manutention lourde, manutention répétée :</i> - valeur de la charge unitaire ; tonnage journalier ; hauteur de prise, pose et dépose ; fréquence et longueur des déplacements - charge difficile à manipuler mauvaise posture imposée (dos courbé, charge éloignée du corps)	2 2 2 1	entretien, nettoyage et remise en état (non glissant : coefficient de frottement < 0,30) - dispositif d'écoulement des eaux - maintien des passages dégagés - port de chaussures de sécurité (non obligatoire) - interdiction formelle de monter sur les racks ; escabeau mis à disposition - diffusion des consignes de sécurité - organisation du travail : pause, rotation

<p><i>Manutention mécanique :</i> - peut entraîner des blessures liées à la circulation des engins mobiles (collision, dérapage, écrasement), à la charge manutentionnée (chute, heurt, renversement), au moyen de manutention (rupture, défaillance)</p>	2	<ul style="list-style-type: none"> - plan de circulation de l'entreprise - allées larges, espacées et dégagées - allées des réserves un peu encombrées - matérialisation des entrées, sorties, allées et aires de stockage - différenciation passages piétons – passages chariots automoteurs - éclairage des allées de circulation (200 à 300 lux)
<p><i>Risques liés aux circulations et aux déplacements :</i> - état des véhicules et engins (chariots, roll, transpalettes, gerbeurs)</p>	2	<ul style="list-style-type: none"> - mise à disposition de moyens de manutention adaptés : 2 chariots élévateurs électriques, 2 transpalettes électriques, plusieurs transpalettes manuels répartis par équitablement par secteur, roll - conteneurs.
<p><i>Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets :</i> - objets stockés en hauteur : racks, étagères</p>	1	<ul style="list-style-type: none"> - arrières écluses pour le chargement - déchargement des mezzanines - interdiction formelle de monter sur les racks ; escabeau mis à disposition - état des racks : correctement fixés au sol, les éléments de rayonnage déformés à la suite d'un choc sont remplacés, les pieds et parties basses des montants, spécialement aux angles des allées, sont protégés par des glissières de sécurité indépendantes de la structure - palettes en bon état, adaptées et non surchargées - protections grillagées - organisation du travail pour les opérations de rangement en réserves : - ranger les charges les plus lourdes en bas des racks et éviter le stockage en hauteur excessive - mettre en hauteur seulement les produits filmés - éviter les postes de travail sous les racks
<p><i>Risques d'incendie :</i> - utilisation de produits inflammables</p>	3	<ul style="list-style-type: none"> · Etablissement entièrement sprinkler · Matériels de lutte contre l'incendie, accessibles et indiqués · Alarme · Plan d'évacuation · Equipe de sécurité incendie · Procédure de sécurité incendie · Contact avec les pompiers permanent grâce à une ligne directe située en caisse centrale · Contrôle périodique effectué par un organisme agréé · Délivrance de permis feu pour tout travail par point chaud - Diffusion des consignes de sécurité - Exercices d'évacuation - formation aux consignes de sécurité

